

Attestation d'assurance pour l'assurance responsabilité civile

La compagnie soussignée certifie qu'en application des conditions générales d'assurance, des éventuelles conditions complémentaires, des dispositions de la police et des avenants ainsi que des déclarations contenues dans la proposition, d'éventuelles exceptions découlant du contrat d'assurance ou de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) du 2 avril 1908 demeurant réservées, elle accorde sa couverture d'assurance au preneur d'assurance mentionné ci-après en cas de :

- mort, blessures ou autres atteintes à la santé de personnes (dommages corporels)
- destruction, endommagement ou perte de choses (dommages matériels)

Preneur d'assurance : _____

Détenteur de chevaux trotteurs
Somme ass. au moins. Fr. 2'000'000.- p. événement

Date, timbre et signature
de la Compagnie d'assurance

Police N° : _____

Validité de l'attestation d'assurance :
du 01.01.2024 au 31.12.2024

Driver de chevaux trotteurs
(en courses inclus)

Date, timbre et signature
de la Compagnie d'assurance

Somme ass. au moins Fr. 2'000'000.- p. événement,
dont au moins Fr. 20'000.- p. dommages aux chevaux
trotteurs et Fr. 20'000.- p. dommages au sulky et
harnachement (prétentions p. dommages à l'attelage
utilisé par le preneur d'assurance ne sont pas assurées).

Cette assurance est valable pour les courses au trot en Suisse et à l'étranger.

Police N° : _____

Validité de l'attestation d'assurance :
du 01.01.2024 au 31.12.2024

Entraîneur de chevaux trotteurs
Somme ass. au moins Fr. 2'000'000.-

Date, timbre et signature
de la Compagnie d'assurance

Police N° : _____

Validité de l'attestation d'assurance :
du 01.01.2024 au 31.12.2024